

**Presqu'île en fleurs - Convention de partenariat avec la Presse de la
Manche**

MM.

I - EXPOSE

En 2004, la ville de Cherbourg-Octeville a organisé la première édition de la manifestation botanique "Presqu'île en Fleurs". Forte du succès de cette première édition, la ville a décidé que cette manifestation serait organisée tous les deux ans : la troisième édition aura lieu au Château des Ravalet les 10 et 11 mai 2008.

En 2006, le quotidien La Presse de la Manche, intéressé par cet événement, avait réalisé un supplément exceptionnel consacré à cette manifestation. La ville de Cherbourg-Octeville avait établi un partenariat avec le quotidien pour pouvoir utiliser ce "Tiré à part" comme support de communication qui permettait de renforcer la promotion de l'évènement sur le Cotentin.

En 2008, il est proposé de renouveler ce partenariat entre le quotidien La Presse de la Manche et la Ville de Cherbourg-Octeville aux conditions suivantes :

- La Presse de la Manche réalise un "Tiré à Part" de 8 pages à 33 000 exemplaires consacré à la manifestation "Presqu'île en Fleurs" : 28 000 exemplaires de ce "Tiré à part" seront encartés dans le quotidien en date du 6 mai 2008 et les 5 000 exemplaires restants seront remis à la ville.

- La Ville de Cherbourg-Octeville associe la Presse de la Manche en qualité de partenaire de la manifestation dans toute sa campagne de communication sur les affiches, panneaux 4 x 3, dépliants, banderoles, ... Cet accord se traduit par la présence du logo du journal sur tous les supports de promotion.

Compte-tenu du présent partenariat, la Ville de Cherbourg-Octeville s'engage à participer à la réalisation de ce «Tiré à part» en versant à la Presse de la Manche la somme forfaitaire de 5 000 € HT soit 5 980 € TTC.

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suivant l'avis favorable de la commission développement urbain, économie et affaires portuaires, finances, administration générale et relations internationales

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention de partenariat avec La Presse de la Manche et à lui verser la somme de 5 980 €.

**Le Député-Maire
B. CAZENEUVE**

